

## DECLARATION DE PRESSE DU 27 SEPTEMBRE 2024

La Métropole de Lyon met en œuvre des agendas sociaux par période de 3 ans.

Le précédent agenda social s'est terminé le 31 décembre 2023 sans que tous les points prévus ne soient appliqués dont le RIF de la filière sociale et médico-sociale. La CFTC a réclamé plusieurs fois un bilan précis, chiffré, documenté de cette période. Cela nous a été refusé mais nous avons eu confirmation par l'exécutif que des sommes budgétées et approuvées par les syndicats ont été utilisées à d'autres fins.

Celui de la période 2024-2026 est lié à un protocole d'accord signé le 28 juin par la CFTC. L'application par dossier est votée dans le Comité Social Territorial.

La CFTC a dénoncé et dénoncera les chantages liés à cette opération. La CFTC a été le dernier syndicat à signer le protocole sous la menace par l'employeur. La menace était « vous signez tous sinon il n'y aura rien pour les agents ». La CFTC a signé pour ne pas pénaliser les agents de la Métropole.

Ce protocole est une menace en lui-même puisqu'à tout moment selon son bon vouloir l'employeur peut ne pas l'appliquer. Il s'agit donc d'un contrat léonin (normal pour des lyonnais).

Enfin, la filière administrative est la grande oubliée puisque l'indemnité semestrielle pour les A et B ne sera traitée.

La plupart des éléments du protocole 2024-2026 ont été présentés et votés lors du Comité Social Territorial du 19 septembre 2024. Comme l'administration utilise un jargon technocratique pour ces éléments nous posons ici la traduction entre parenthèse :

- Mise en œuvre du Régime Indemnitaire de Fonction complément (mise en œuvre de la prime de fin d'année pour les agents qui ne l'ont pas),
- Régime indemnitaire des agents de la Métropole (mise à jour des plafonds de régime indemnitaire de grade et de fonction suite à la mise à jour de l'Etat, amélioration de la condition des contrats ATA, des adjoints techniques d'établissements d'enseignements et corrections techniques sur le cadre d'emploi d'ingénieur),
- Attribution d'un RIF groupe 5 pour la filière sociale et médico-sociale,

Pour le RIF complément, la CFTC se réjouit de l'arrivée du dossier mais le type de versement ne correspond pas au souhait des agents suite à un sondage de la CFTC où 1400 agents ont répondu ;

La Métropole en profite pour récupérer des sommes données aux agents dont le service informatique. Pour les ingénieurs, après 5 ans d'attente, la Métropole corrige une erreur. C'est bien, mais en diminuant leur régime indemnitaire. Quels signaux négatifs pour ces profils difficiles à attirer ! Où est l'attractivité ?

De plus, le vote de ces dossiers l'a été sous la menace en instance ! Encore une fois ! La CFTC n'a pas participé aux votes. Nous ne sommes pas au bout des surprises sur ce dossier été des pirouettes de fauteuils de ces acteurs ! Cette déclaration est faite avec aménité.

